

Tipasa, le 13/08/2023

REF: AT/ SD-TECH/DO-42/N° 241 /2023

A

MONSIEUR LE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

ETB-TCE MANSOUR OUAHCHIA ABDERREZAK

OBJET : 3^{eme} Mise en demeure.

Travaux d'infrastructure d'accueil pose et raccordement câble FO ;

Liaison CT GOURAYA RN11-Vers APC TAZROUT via AGHBAL

ODS N°100 du 18/05/2023

Les représentants de la DOT de Tipasa présents quotidiennement sur les lieux des travaux nous ont signalé encore une fois en date du 12/08/2023 les anomalies suivantes :

- Absence signalisation de chantier ;
- Manque nettoyage au niveau de tranchée et les déblais n'ont pas été évacués vers décharge publique malgré que vous avais une ouverture de fouille sur une distance d'environ 5000 ML ;
- Non-respect des normes de la fouille qui doit être exécutée au niveau de la chaussée avec Une largeur entre 13 et 15 CM max obligatoirement afin d'assurer l'enrobage latéral des Fourreaux. Dans ce cas, ALGERIE TELECOM prendra en charge les travaux de la fouille (Article 10 du CPS) ;
- Non-respect de la mise en place des fourreaux sur une couche de béton dur de 5 cm ;
- Refus de signer le journal de chantier quotidiennement ;
- Manque les moyens humains et matériels par rapport vos engagements contractuels ;

Tout non-respect de l'un de ces points n'engage que votre seul et entière responsabilité. Vu que ces travaux sont de nature irréversible, et pour éviter tout **LITIGE** lors de la réception de ce site, Je vous mis en demeure et je vous invite a vous référer scrupuleusement aux normes de Cahier des charges qui vous lie à la DOT TIPAZA, dans le cas contraire, je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Salutations.



P. D. T.
Sous Directeur Technique
D.O.T - TIPASA
Signé:
MOULOUDENE Abderrahman
14 AOUT 2023